



**Communications de la Municipalité au Conseil communal**

Séance de l'Organe délibérant du 26 octobre 2017

---

**1. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

**Bibliothèque du Haut-Talent**

La bibliothèque baptisée du Haut-Talent a ouvert dernièrement ses portes. Le site principal, situé à Froideville, accueille les trois types de publics visés, à savoir les écoliers durant le temps scolaire, les écoliers et les enfants plus jeunes hors temps scolaire et enfin le public des adultes des quatre villages de l'ASICE.

Nous encourageons la population de Cugy à découvrir ce lieu de rencontre qui non seulement permet l'emprunt de livres, mais offre aussi à la population la possibilité de lire sur place de nombreux journaux et revues.

Les heures d'ouverture en dehors des horaires scolaires sont les mardis et jeudis de 15h15 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Cette nouveauté a fait l'objet d'un article dans les *Reflets de Cugy* et votre Municipalité, estimant que cette bibliothèque mérite d'être connue, vous remercie par avance d'en parler autour de vous.

**Conseil intercommunal de l'ASICE**

Une étude de l'évolution démographique de la population et des élèves au niveau de nos quatre villages a été présentée au Conseil intercommunal lors de sa dernière séance du 26 septembre. Le but de cette démarche était de présenter les besoins à court et moyen terme en matière d'infrastructures.

L'analyse s'est essentiellement concentrée sur une période de dix ans. Ainsi, l'étude à l'horizon 2016 a montré que six classes supplémentaires seraient nécessaires ainsi que d'autres locaux tels une cantine d'une plus grande capacité, des locaux de dégagement, une aula, une piscine, une deuxième salle de sciences, pour l'essentiel.

Le Comité directeur de l'ASICE, en collaboration avec les quatre Municipalités de notre association scolaire, est entré dans une phase de réflexion et de pré-étude. L'objectif étant, durant cette législature, de réaliser les études et les choix stratégiques afin d'entrer dans la phase de réalisation durant la première moitié de la législature suivante.

Le premier choix concernera l'attribution de la responsabilité de ce développement du secteur scolaire à l'ASICE ou à une ou des communes. Le Conseil communal sera informé des choix retenus et aura à se prononcer, en particulier si la commune de Cugy est chargée de réaliser une partie de ce complément d'infrastructures.



## 2. FINANCES (PHILIPPE FLÜCKIGER)

### Budget 2018

Le budget 2018 s'annonce déficitaire. Au-delà des charges de fonctionnement nécessaires pour que notre Commune puisse continuer à offrir les prestations qui sont exigées d'elle, des travaux d'entretien réguliers de nos infrastructures, des incertitudes liées à la péréquation financière et à la facture sociale cantonale qui ne cesse d'augmenter sans que nous ne puissions rien y changer, la Commune doit faire face à de mauvaises surprises pour 2018 en relation avec les contributions dues aux différentes associations intercommunales, dont elle est membre, en particulier avec celles dues à l'EFAJE et l'ASICE.

En effet, les coûts de l'EFAJE budgétés pour 2018 augmentent pour notre Commune de CHF 171'610.– en raison, d'une manière générale, de l'ouverture de cinq nouvelles structures (une garderie et quatre UAPE), ainsi que de l'augmentation du coût de base de la gestion administrative (+12%).

Plus spécifiquement concernant notre UAPE, l'effet cumulatif de l'augmentation importante de la fréquentation estimée de cette structure (+22% des heures) et du coût horaire augmenté de 17% pour la part prise en charge par les communes, expliquent cette conséquente progression du coût de l'accueil de jour des enfants. Quant au budget 2018 de l'ASICE, il présente des charges dépassant de CHF 230'636.50 le budget précédent et ceci pour différentes raisons :

- augmentation de l'effectif de 10 élèves au niveau des quatre communes ;
- augmentation de 10% du taux d'activité du secrétariat ;
- mise en place d'une offre parascolaire de la bibliothèque intercommunale ;
- prévision à la hausse des coûts de transports scolaires ;
- augmentation du nombre de locaux communaux loués par l'ASICE.

Pour Cugy le montant supplémentaire lié à l'ASICE se chiffre à CHF 130'260.–.

Il résulte de ce qui précède que les scénarios qui ont servi de base à l'élaboration du plan financier qui vous a été présenté dans le cadre du préavis sur l'arrêté d'imposition 2018 – 2021, qui ne tenaient pas compte de telles hausses, alors imprévisibles dans une telle proportion, ne sont déjà pour partie plus d'actualité.

Une telle évolution de la situation étant parfaitement préjudiciable aux intérêts financiers de notre Commune, la Municipalité a d'ores et déjà prévu d'intervenir auprès des associations intercommunales concernées pour leur faire prendre davantage conscience des conséquences de la présentation de budgets haussiers à répétition pour des communes dont les budgets de fonctionnement sont déjà largement déficitaires, comme c'est le cas à Cugy. La Municipalité tentera dans ce cadre de trouver, dans toute la mesure du possible par la voie de la concertation, des solutions pour réduire les coûts et encourager les comités directeurs de ces associations à mener également des politiques d'économies à leur niveau.

Si une telle politique ne devait pas porter ces fruits, notre Commune devra dès lors prendre ses responsabilités, soit en refusant les budgets qui leur sont présentés, soit, si cela ne devait pas s'avérer praticable, en revenant auprès du Conseil communal avec une nouvelle demande d'augmentation d'impôts.



### **3. ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)**

#### **Commission communale de l'énergie et du développement durable**

L'approvisionnement en énergie du Canton, tous usages confondus, est basé à environ 80% sur des énergies non renouvelables. Afin de relever les défis de la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique s'impose également aux communes.

L'objectif cantonal est d'atteindre 30% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale en 2050. La loi vaudoise sur l'énergie incite les communes à mener une politique énergétique en encourageant les énergies indigènes et renouvelables, promouvant des chauffages à distance ou des capteurs solaires, diffusant de l'information au public et aux entreprises.

À l'échelle de la Commune, se situant entre les actions individuelles des citoyens et les domaines de compétences du Canton ou de la Confédération, il existe ainsi un espace spécifique dans lequel les autorités communales peuvent mener une politique énergétique originale et efficace.

Afin de définir au mieux cet espace dans sa globalité, d'approcher des objectifs réalistes et les mesures qui permettraient d'atteindre ceux-ci, la Municipalité souhaite mettre sur pied une Commission communale de l'énergie et du développement durable.

#### Objectifs de la commission

Déterminer une politique énergétique globale pour la Commune dans l'optique de favoriser l'efficacité énergétique et l'usage optimal des énergies renouvelables. Echafauder le concept énergétique de la Commune dans le cadre de la révision du Plan Général d'Affectation.

#### Rôle de la commission

La commission conseille l'Organe exécutif et lui fait des propositions.

Plusieurs personnes au sein du Conseil communal ayant manifesté une réelle motivation et un intérêt certain en lien avec cette problématique, la Municipalité aurait à cœur d'impliquer les talents et les compétences existant dans ce domaine. Ainsi, nous remercions par avance les personnes qui le souhaitent de faire part de leur intérêt pour cette Commission à l'issue de cette séance.

### **4. SERVICES INDUSTRIELS (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

#### **Eclairage public**

Outre un patrimoine matériel pour la Commune, l'éclairage public représente une réelle plus-value pour la qualité de vie des habitants. Il permet une circulation et une déambulation sécurisés de nuit et participe ainsi grandement au sentiment de sécurité.

Actuellement, le domaine de l'éclairage public présente de grands enjeux en termes de consommation d'énergie selon le type de sources lumineuses utilisées. Or, comme présenté dans le rapport de gestion 2016, la Commune de Cugy a encore d'importants efforts à faire dans ce domaine, avec seulement un cinquième de ses installations équipées de lampes à LED, les plus efficaces énergétiquement.



Fort de ces constats et devant le défi des restrictions budgétaires actuelles, la Municipalité de Cugy a lancé une analyse des impacts d'un éventuel Contrat à la Performance Energétique (CPE). Le principe serait, dans le cadre d'un partenariat, de financer un passage généralisé au LED par les économies d'énergie ainsi réalisées.

Les résultats de l'étude de faisabilité sont encourageants. Ils démontrent les gains potentiels d'une démarche de CPE pour Cugy, notamment une maîtrise des coûts de l'éclairage public, une solution de financement à court et moyen terme pour l'entretien, la maintenance et l'extension de l'éclairage public, ainsi qu'une promotion des économies d'énergie.

La Municipalité entend poursuivre cette démarche en mandatant un bureau d'assistant à maître d'ouvrage (BAMO) pour l'accompagner dans la préparation du dossier d'adjudication du CPE.

### **Réseau d'eau potable**

L'étude du Plan Régional d'Approvisionnement en Eau (PRAE), regroupant les communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne, Morrens et Cugy, s'est poursuivie pour aboutir à un concept de régionalisation. Il ressort de l'analyse financière que la Commune de Cugy pourrait avoir un intérêt à concéder son réseau d'eau potable. Pour rappel, la production indigène des sources de la Commune ne représente en moyenne que 15% de l'eau consommée. Le reste est acheté au Service de l'Eau de la ville de Lausanne.

Pour l'heure, des discussions sont en cours afin d'évaluer les impacts d'une concession du réseau d'eau potable de Cugy.

## **5. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

### **Carrefour Epi d'Or/Esserts**

Le réaménagement du carrefour des chemins de l'Epi d'Or et des Esserts s'est achevé en octobre. Deux nouveaux passages pour piétons, ainsi qu'un seuil modérant la vitesse de circulation des véhicules, sécurisent maintenant l'accès au Collège de l'Epi d'Or en particulier.

Nous avons procédé à deux réfections de chaussées : l'une à l'intersection entre les chemins des Dailles et de l'Étoile, améliorant les conditions de circulation, l'autre entre le chemin de l'Epi d'Or et la route de la Bérallaz. Le cheminement pour piétons devient ainsi praticable toute l'année, notamment pour les écoliers se rendant aux Collèges de la Combe et de la Chavanne.

Enfin, plusieurs fissures ont été colmatées le long de la route cantonale afin d'éviter toute dégradation due au gel et au dégel.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBON)**

### **Régulation du stationnement**

L'introduction des macarons de stationnement payants sur les secteurs de l'établissement scolaire est terminée. Plus de 52 personnes employées au sein de l'EPS Cugy et environs, la garderie Arc-en-Ciel et l'UAPE ont souscrit à cette nouvelle offre qui a débuté en août 2017.



En parallèle, un système de contrôle externe efficace a été mis en place sur ce site. Une deuxième étape est en cours avec l'installation d'un horodateur place de la Cavenettaz afin de permettre aux usagers non éligibles pour les macarons de pouvoir se garer selon leurs besoins et de réguler cette aire de stationnement importante pour Cugy.

Pour 2018, notre principal objectif est de finaliser la gestion du stationnement des véhicules motorisés de notre Commune en mettant en place un contrôle professionnel via un Assistant de Sécurité Publique (ASP) à temps partiel qui sera actif sur l'ensemble du territoire communal.

Des négociations avec des communes voisines sont en cours afin de trouver les meilleures synergies possibles en la matière. Ce service sera entièrement financé au moyen des revenus générés par les macarons et l'horodateur et doit donc être une opération blanche pour les finances communales.